FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SANI MARC

ACID GEL

Section 1. Identification

Identificateur de produit: ACID GELCode du produit: 07-10090Autres moyens: Non disponible.

d'identification

Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Applications industrielles: Nettoyants industriels.

Utiliser ce produit seulement selon les directives d'utilisation. Lire l'étiquette avant d'utiliser.

Données relatives au fournisseur

: Sani-Marc Inc. 42 rue de l'Artisan Victoriaville, Qc G6P 7E3 1-819-758-1541

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

: 1-800-361-7691 (8h à 17h lundi au jeudi) (8h à 16h vendredi)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

: TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Mentions de danger : Danger

: H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H331 - Toxique par inhalation.

Provoque des brûlures graves du tube digestif.

Conseils de prudence
Prévention

: P280 - Porter des gants de protection: < 1 heure (temps de protection): gants étanches et résistants aux produits chimiques . Porter des vêtements de protection: Recommandé: tablier de sécurité. Porter une protection oculaire ou faciale:

Recommandé: Lunettes de sécurité. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P261 - Ne pas respirer les vapeurs.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

Date d'édition/Date de révision : 2024-05-06 Date de publication : 2024-04-30 Version : 0.02 1/12 précédente

Section 2. Identification des dangers

Intervention

: P304 + P340, P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P301 + P310, P330, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P303 + P361 + P353, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P305 + P351 + P338, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage Élimination

: P405 - Garder sous clef ou sous surveillance.

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

: Ne pas goûter ni avaler. Se laver soigneusement après manipulation.

Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable aiguë inconnue : 2.1 %

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

Autres moyens d'identification

: Mélange

: Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
sulphuric acid	10 - 30	7664-93-9
Acide nitrique	7 - 13	7697-37-2
acide methanesulfonique	1 - 5	75-75-2

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec	les yeux
--------------	----------

: En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursouflures ou si les rougeurs persistent.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.

Contact avec la peau

: Rincer avec de l'eau. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de réutiliser. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursouflures ou si les rougeurs persistent.

Ingestion

: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Date d'édition/Date de révision: 2024-05-06Date de publication précédente: 2024-04-30Version précédente: 0.022/12

Section 4. Premiers soins

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Peut provoquer des brûlures aux yeux

Inhalation

: Toxique par inhalation. L'inhalation de vapeurs ou bruine peut causer l'irritation des

voies respiratoires.

Contact avec la peau

Peut causer des brulures cutanées

Ingestion

: Gravement corrosif au tube digestif. Provoque de graves brûlures. Peut causer

des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

larmoiement rougeur

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison

immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers

: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Produit de décomposition thermique dangereux

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre

Date d'édition/Date de révision : 2024-05-06 Date de publication : 2024-04-30 Version: 0.02 3/12

précédente

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Protection oculaire/ faciale

: Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Protection des mains

: Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Protection du corps

: Il est suggéré de porter un tablier de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Date d'édition/Date de révision : 2024-05-06 Date de publication : 2024-04-30 Version : 0.02 4/12 précédente

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des bases. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Conseils sur l'hygiène générale au travail

Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Garder sous clef. Séparer des bases. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles;

Réactif ou incompatible avec les produits basiques.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
sulphuric acid	CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). TWA: 0.2 mg/m³ 8 heures. Forme: Thoracic particulate matter. CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 15 min OEL: 3 mg/m³ 15 minutes. 8 hrs OEL: 1 mg/m³ 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 0.6 mg/m³ 15 minutes. TWA: 0.2 mg/m³ 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 6/2022). VEMP: 0.2 mg/m³ 8 heures. Forme: la poussière thoracique CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). Remarques: Refers to sulfuric acid contained in strong inorganic acid mists. Note: This OEL has been suspended. See OHS Guideline 5.84-11. TWA: 0.2 mg/m³ 8 heures. Forme: thoracic
Acide nitrique	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 15 min OEL: 4 ppm 15 minutes. 15 min OEL: 10 mg/m³ 15 minutes. 8 hrs OEL: 2 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 5.2 mg/m³ 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). TWA: 2 ppm 8 heures. STEL: 4 ppm 15 minutes.

Date d'édition/Date de révision : 2024-05-06 Date de publication : 2024-04-30 Version : 0.02 5/12 précédente

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).

TWA: 2 ppm 8 heures. STEL: 4 ppm 15 minutes.

CA Québec Provincial (Canada, 6/2022).

VEMP: 2 ppm 8 heures. VEMP: 5.2 mg/m³ 8 heures. VECD: 4 ppm 15 minutes. VECD: 10 mg/m³ 15 minutes.

CA Saskatchewan Provincial (Canada,

7/2013).

STEL: 4 ppm 15 minutes. TWA: 2 ppm 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et

le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements

contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection oculaire/faciale : Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimallement suggéré de

porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Protection de la peau

Protection des mains : Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de

l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Protection du corps : Il est suggéré de porter un tablier de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation

de ce produit.

Autre protection pour la

peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique : Liquide. [Gel limpide]

Couleur : Incolore.

Odeur : Acide

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : 2

Point de fusion et point de

congélation

: Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 2024-05-06 Date de publication : 2024-04-30 Version : 0.02 6/12

précédente

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage

d'ébullition

: Non disponible.

Point d'éclair : [Le produit n'entretient pas une combustion.]

		Vase cl	os		Vase ou	vert
Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode	°C	°F	Méthode
acide citrique	100	212				
acide methanesulfonique	189	372.2				

Taux d'évaporation Inflammabilité Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou

Non disponible.

Non disponible.

Non disponible.

d'explosivité Tension de vapeur

Pression de vapeur à 20 °C Pression de vapeur à 50 °C Nom des **kPa** Méthode kPa Méthode mm Hg mm ingrédients Hg Acide nitrique 48.0039 6.4 2.3 17.5 eau 0.00036 0.000048 **OECD 104** acide methanesulfonique 0.0000000023 0.000000017 acide citrique Acide sulfurique 0

Densité de vapeur relative

Densité relative

Non disponible. Solubilité Solubilité dans l'eau Non disponible. Non applicable.

Coefficient de partage noctanol/eau

Température d'autoinflammation

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
acide methanesulfonique	535	995	DIN 51794
acide citrique	1010	1850	

Température de décomposition

: Non disponible.

: Non disponible.

Viscosité Temps d'écoulement (ISO 2431)

: Non disponible. : Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des

: Non applicable.

particules

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Peut provoquer une réaction exothermique en présence de produits basiques.

Date de publication Date d'édition/Date de révision : 2024-05-06 : 2024-04-30 Version: 0.02 7/12 précédente

Section 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les produits basiques.

Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
sulphuric acid Acide nitrique acide methanesulfonique	DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeur DL50 Orale	Rat Rat Rat	2140 mg/kg 130 mg/m³ 649 mg/kg	- 4 heures

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
sulphuric acid	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	250 ug	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	0.5 minutes 5 mg	-
acide methanesulfonique	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	0.1 MI	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition

probables

: Voies d'entrée probables : Cutané, Yeux. Voies d'entrée non probables : Orale, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Peut provoquer des brûlures aux yeux

Inhalation

: Toxique par inhalation. L'inhalation de vapeurs ou bruine peut causer l'irritation des

voies respiratoires.

Date d'édition/Date de révision: 2024-05-06Date de publication précédente: 2024-04-30Version précédente: 0.028/12

Section 11. Données toxicologiques

Contact avec la peau

: Peut causer des brulures cutanées

Ingestion

: Gravement corrosif au tube digestif. Provoque de graves brûlures. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Le

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats : Non disponible.

possibles

rion disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats

possibles

: Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Toxicité pour la reproduction: Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/ kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
ACID GEL	28346.4	48044.7	N/A	2.8	N/A
sulphuric acid	2140	N/A	N/A	0.5	N/A
Acide nitrique	N/A	N/A	N/A	3	N/A
acide methanesulfonique	649	1100	N/A	N/A	N/A

Date d'édition/Date de révision : 2024-05-06 Date de publication : 2024-04-30 Version : 0.02 9/12 précédente

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
sulphuric acid	Aiguë CL50 42500 μg/l Eau de mer	Crustacés - <i>Pandalus montagui</i> - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 36 ul/L Eau de mer	Poisson - Agonus cataphractus	96 heures
Acide nitrique	Aiguë CL50 180000 μg/l Eau de mer	Crustacés - Carcinus maenas - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 72 ppm Eau douce	Poisson - <i>Gambusia affinis</i> - Adulte	96 heures

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Acide nitrique acide methanesulfonique	-0.21 -2.38	-	Faible Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport de l'ONU	Classe de danger relative au transport	Groupe d'emballage	Dangers environnementaux
Classification pour le TMD	UN1760	Liquide corrosif, n.s.a. (Acide sulfurique, Acide nitrique)	8	II	Non.

Date d'édition/Date de révision : 2024-05-06 Date de publication : 2024-04-30 Version : 0.02 10/12 précédente

Section 14. Informations relatives au transport

Autres informations

Classification pour le TMD : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des

marchandises dangereuses Règlements. 2.40-2.42 (Classe 8).

Protections spéciales pour

l'utilisateur

: Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO

: Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien

: Les composants suivants sont répertoriés: acide sulfurique; acide nitrique

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

États-Unis : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'impression : 2024-05-06 Date d'édition/Date de : 2024-05-06

révision

Date de publication

: 2024-04-30

précédente

Version : 0.02

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

RPD = Règlement sur les produits dangereux IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

Date d'édition/Date de révision: 2024-05-06Date de publication
précédente: 2024-04-30Version
: 2024-04-30: 0.0211/12

Section 16. Autres informations

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul Sur la base de données d'essais
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1	Méthode de calcul

Références

: Non disponible.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 2024-05-06 Date de publication : 2024-04-30 Version : 0.02 12/12

précédente